

Mairie de GATEY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du
10 Juin 2025

L'an Deux Mil vingt cinq, le 10 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M SCHMIEDER Marc, Maire.

PRESENTS : Mesdames MONNIER Denise, COTE Alexandra, CART Elodie
Messieurs, GUILLEMOT Jean, LAPLACE Bruno, GENEVOIS Max, LOMBERGET Sébastien

ABSENTS EXCUSES : , CHANOIS Fabien, GONTHIER Mylène,

SECRETAIRE : Mme MONNIER Denise

1) AVIS COMMUNAL SUR LE PLUI DE LA PLAINE JURASSIENNE

Monsieur le Maire expose que La Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal lors du Conseil communautaire du jeudi 24 avril 2025, et que conformément à l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, le dossier d'arrêt-projet du PLUi de la Plaine Jurassienne est notifié pour avis aux communes membres.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de PLUI de la Plaine jurassienne. (7P – 1 Abs)

2) CANTINE SCOLAIRE UNIQUE CENTRALISÉE DU RPI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, suite à sa demande, que la cantine scolaire communale, située au sein de l'école de GATEY, fonctionne de manière indépendante du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) auquel la commune appartient.

Cette situation a pour conséquence :

- une **prise en charge exclusive des coûts de fonctionnement** par la commune,
- des contraintes de gestion importantes (personnel, conformité sanitaire, entretien des locaux),
- et une **absence de mutualisation** des charges de cantine et garderie avec les autres communes du RPI.

Dans un objectif d'optimisation des ressources, de qualité de service et d'équité entre les élèves du RPI, il est proposé conjointement avec les autres communes partenaires la **mise en place d'une cantine unique au sein du RPI**, centralisée à PLEURE.

Cette solution permettra :

- une **mutualisation des frais de fonctionnement**,
- une **gestion simplifiée**,
- un **meilleur encadrement du service de restauration**, et une **égalité de traitement pour l'ensemble des enfants du regroupement**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De prononcer la **fermeture définitive de la cantine scolaire communale** à compter du 05 juillet 2025
- D'**adhérer à la solution de restauration centralisée mise en place dans le cadre du RPI**, à compter de cette même date.
- De **résilier les contrats et engagements liés** au fonctionnement de la cantine communale et de gérer la réaffectation de l'agent périscolaire
- D'**informer officiellement les familles**, les services de l'Éducation Nationale, le personnel concerné, et les partenaires institutionnels.
- De charger Monsieur le Maire de **signer les conventions nécessaires avec le RPI ou la commune gestionnaire de la cantine centralisée**, et d'engager toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de cette nouvelle organisation.

Séance levée à 22h00

GATEY, le 11 juin 2025

LE MAIRE



Marc SCHMIEDER

